

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE UNATIONS NEWYORK

REFERENCE. C.N.211.1982.TREATIES-6 (Notification dépositaire)

ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENREES  
PERISSABLES ET AUX ENGINES SPECIAUX A UTILISER POUR CES TRANSPORTS (ATP)  
CONCLU A GENEVE LE 1er SEPTEMBRE 1970

ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENTS DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE  
ET D'IRLANDE DU NORD CONCERNANT L'ANNEXE 1 DE L'ACCORD

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, et en référence à la notification dépositaire C.N.65.1981.TREATIES-2 du 12 mai 1981 concernant une proposition d'amendements du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord visant l'annexe 1 de l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP), conclu à Genève le 1er septembre 1970, communique :

Au 13 août 1982, c'est-à-dire à l'expiration d'un délai de neuf mois après celui de six mois à compter de la transmission par le dépositaire du projet d'amendements, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne (voir notification dépositaire C.N.201.1981.TREATIES-4 du 14 août 1981) n'avait pas formulé d'objection. En conséquence, lesdits amendements ont été réputés acceptés et, conformément au paragraphe 6 de l'article 18, entreront en vigueur à l'expiration d'un nouveau délai de six mois, soit le 13 février 1983.

Le 30 septembre 1982

A l'attention des services des traités des ministères des affaires étrangères et des organisations internationales intéressées

FRENCH AND SPANISH

ALBANIA  
ALGERIA  
ANGOLA  
ARGENTINA  
BELGIUM  
BENIN  
BULGARIA  
BURUNDI  
CAPE VERDE  
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC  
CHAD  
COMOROS  
CONGO  
DEMOCRATIC KAMPUCHEA  
DJIBOUTI  
EGYPT  
EQUATORIAL GUINEA  
FRANCE  
GABON  
GUINEA  
GUINEA-BISSAU  
HAITI  
IRAN  
ITALY  
IVORY COAST  
LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC  
LEBANON  
LUXEMBOURG  
MADAGASCAR

MALI  
MAURITANIA  
MOROCCO  
NIGER  
PARAGUAY  
ROMANIA  
RWANDA  
SAO TOME AND PRINCIPE  
SENEGAL  
TOGO  
TUNISIA  
UNITED REPUBLIC OF CAMEROON  
UPPER VOLTA  
URUGUAY  
VIET NAM  
ZAIRE

NON-MEMBER STATES

HOLY SEE  
LIECHTENSTEIN  
MONACO  
SAN MARINO  
SWITZERLAND

ALSO SENT TO:

INFORMATION COPY SENT TO:

COPY SENT TO: